



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

DOSSIER ET REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Mise en comptabilité du document d'urbanisme de Goncelin

PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Du 12 au 25 mai 2025

DONNEZ VOTRE AVIS !

Rendez-vous sur [smmag.fr](https://www.smmag.fr)



Sommaire

Édito

3

Présentation du projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)

Contexte général

5

Objectifs

5

Insertion du PEM dans le réseau de transport

6

Projets en interface avec le PEM

8

9

Les principes d'aménagement du PEM

10

Le projet d'aménagement

10

Scénarios d'aménagement et suites de la concertation préalable

11

Calendrier prévisionnel, partenariats et financement du projet

12

Le projet et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Goncelin

13

La nécessité de modifier le PLU de Goncelin

13

La concertation

14

Registre d'expression

15

Édito

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) regroupe les institutions publiques suivantes : la Métropole grenobloise, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère. En tant qu'autorité organisatrice des déplacements, il a en charge l'organisation de toutes les mobilités et il se doit de répondre aux besoins différenciés de tous les habitants de ce large territoire. Cette mission est cruciale et elle est au cœur de toutes nos missions et de toutes nos actions.

Le SMMAG est engagé de longue date dans une ambitieuse politique de multimodalité avec un objectif clair : favoriser le changement de mode de déplacement des habitants du grand territoire en leur proposant des solutions simples et efficaces pour sortir de l'autosolisme afin de réduire les congestions, diminuer la pollution, gagner du temps de trajet. Ce sont toutes les raisons qui expliquent que le SMMAG investit pour l'avenir et notamment dans le Grésivaudan.

Le futur Pôle d'Échanges Multimodal en gare de Goncelin s'inscrit précisément dans cette démarche en connectant tous les modes de transport entre eux et en les rendant complémentaires. Avec ses trois composantes (parvis dépose-minute, polarité bus, parkings), ce Pôle d'Échanges ambitionne de regrouper l'ensemble de la chaîne de mobilité autour du rail (transports interurbains, transports urbains, voiture partagée, modes actifs, parking de rabattement). Il offrira aux usagers de nouvelles perspectives de déplacement en aménageant des places de stationnement réparties de part et d'autre des voies ferrées. Il comportera

également de nouveaux quais bus, des places de stationnement vélos, mais aussi des cheminements piétons et cycles sécurisés jusqu'aux quais de la gare.

Au total, ce sont plus de 5 millions d'euros qui seront investis par les différents partenaires publics pour l'aménagement de ce pôle d'échanges pour une mise en service à horizon 2028. Suite à la concertation préalable sur le projet qui s'est tenue en juin 2024, le SMMAG a choisi, dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Goncelin, de mettre en œuvre une nouvelle concertation.

Sylvain LAVAL,
Président du SMMAG





1.2. Objectifs

Un renforcement de l'intermodalité autour de la gare de Goncelin

La création de ce pôle d'échanges multimodal (PEM), véritable point d'accès au réseau de transports collectifs, vise à favoriser l'intermodalité et offrir à tous les habitants et salariés à proximité du PEM des solutions de transports alternatifs à la voiture individuelle avec notamment le train, mais aussi des lignes de bus et de cars, attractives et performantes, en particulier vers ou en provenance des zones d'activités du territoire.

L'aménagement d'un PEM sur le secteur de la gare de Goncelin s'inscrit dans un objectif de développement des transports ferroviaires (TER), de maillage des transports collectifs et de liaisons modes actifs (piétons, cycles, etc).

Le projet de PEM a ainsi pour objectif d'encourager le report des flux domicile-travail vers des mobilités plus efficaces, plus propres et plus accessibles tout en répondant à une situation de saturation de l'actuel parking, dans un contexte de croissance de l'usage du TER. Ce pôle d'échanges ambitionne de regrouper l'ensemble de la chaîne de mobilité du quotidien autour du rail (bus et cars, voiture partagée, vélo, marche à pied, parkings de rabattement).

Ces différentes formes de mobilité, permettront au PEM de Goncelin de se positionner comme une porte d'entrée multimodale de la commune, et plus généralement d'une partie de la vallée, grâce à sa situation stratégique sur les différents réseaux de mobilité structurants (voiries, transports en commun, ferroviaire et cycles).

Les défis sur ce futur PEM sont donc multiples :

- Valoriser le secteur de la gare et la connexion au centre-ville et aux équipements publics, en tenant compte de l'existant et des perspectives d'évolution, notamment par la création d'une gare biface ;
- Améliorer l'attractivité et le fonctionnement de ce pôle en prenant en compte toutes les mobilités ;
- Libérer une partie des parkings communaux alentours qui accueillent actuellement des stationnements de voyageurs de la gare ;
- Prendre en compte les usages actuels et futurs des voyageurs du pôle gare, en tenant compte des attentes et besoins des riverains ;
- Prendre en compte des contraintes environnementales fortes côté Chartreuse ;
- Coordonner les différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires des aménagements du secteur : Région, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions, Département de l'Isère, SMMAG, Communauté de Communes Le Grésivaudan, Commune de Goncelin.

Un projet aux multiples bénéfices

Les bénéfices attendus du projet de PEM de Goncelin peuvent être déclinés selon les 4 objectifs suivants :



Accompagner les changements des comportements de mobilité



Développer l'usage des transports en commun en développant des connexions et des nœuds d'échanges optimisés



Favoriser le covoiturage, l'autostop organisé et l'autopartage, grâce à la création de parkings relais



Faciliter l'accès à la gare à pied et à vélo, grâce à des cheminements confortables et des stationnements cycles sécurisés

Pour répondre à ces enjeux, l'aménagement du PEM prévoit :



Un parvis devant la gare côté centre-ville



Des connexions piétonnes et cycles



Une polarité bus à 8 quais



Des aménagements et des équipements en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, autopartage, taxi, dépose minute, abris bus et information voyageurs, places pour le covoiturage...)



2 parkings pour véhicules particuliers situés de part et d'autre de la voie ferrée



Périmètre du projet de PEM à Goncelin
©SMMAG

1.3. Insertion du PEM dans le réseau de transport

Accès au PEM en voiture

Nœud de circulation pour les communes voisines, Goncelin accueille une des 4 gares du territoire du Grésivaudan pour une moyenne de 2 TER/heure en heure de pointe, permettant de relier les deux principales agglomérations du secteur : Chambéry et Grenoble. Commune rurale constituée d'un habitat diffus principalement individuel, Goncelin est organisée autour d'axes de circulations structurants (RD 29, 523 et 525) et à proximité de l'échangeur autoroutier du Touvet (A41), générant ainsi un important trafic routier de transit, en particulier pour la vallée du Bréda, permettant notamment l'accès à Alleverd et Crêts-en-Belledonne.

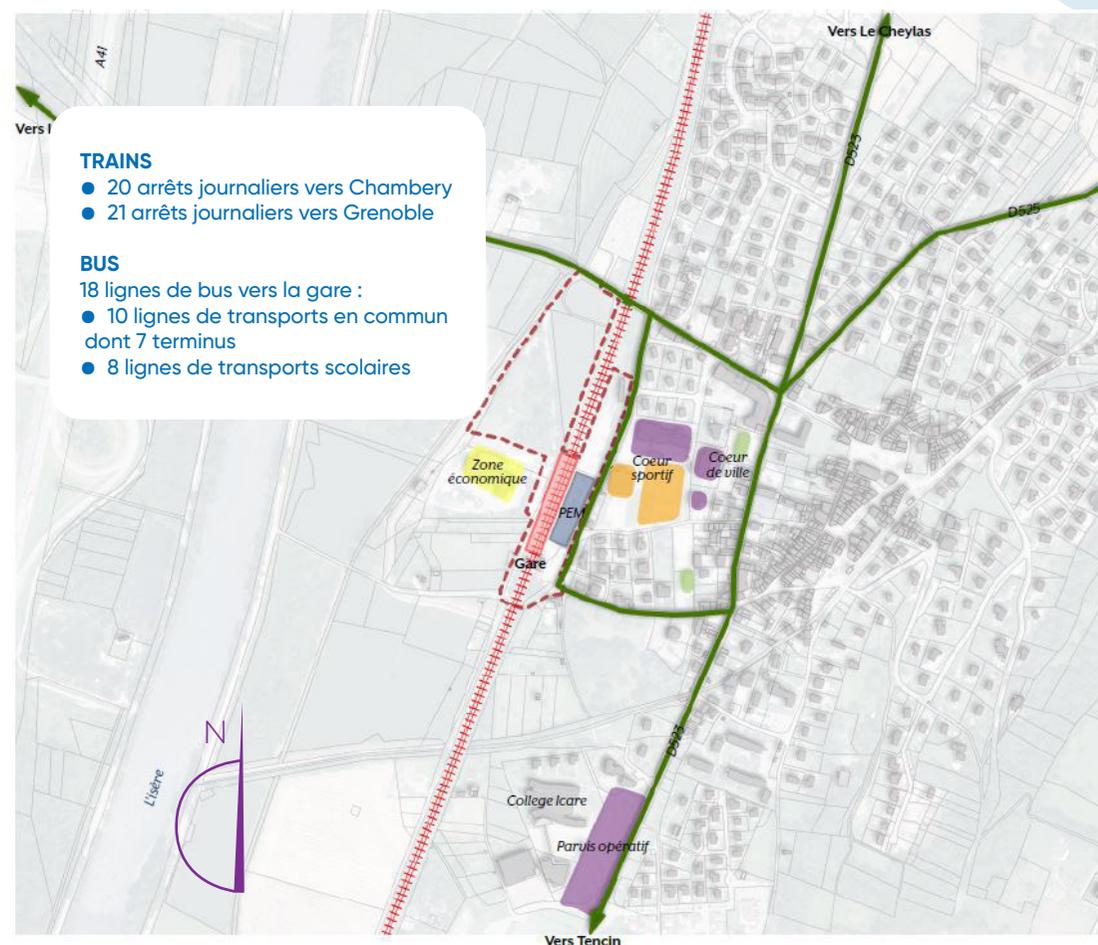
La gare ferroviaire est, quant à elle, positionnée à la porte d'entrée Ouest de la commune, entre le centre-ville et l'échangeur autoroutier et le long des routes départementales.

Accès au PEM en modes alternatifs

Les transports en commun (bus et cars) assurent une desserte importante du PEM, avec une ligne de rocade permettant de relier Grenoble et Voiron (Chrono 12), cinq lignes de bus périurbaines desservant la vallée du Grésivaudan et Grenoble (lignes Proximo), et deux lignes de proximité reliant la gare aux massifs.

Dans le périmètre d'étude du PEM, un point d'arrêt d'autostop organisé M covoit' Pouce est présent à proximité du parking du cimetière, et un point d'arrêt du réseau M covoit' Lignes+ est situé près du collège.

Des projets sont par ailleurs en cours pour améliorer l'accès du PEM aux modes actifs (vélos et piétons).



Les réseaux de transports autour de la gare
©SMMAG

1.4. Projets en interface avec le PEM

Des projets en cours d'étude ou de réalisation situés à proximité ont des interactions avec le projet de PEM.

Ils seront pris en compte dans les aménagements et les conditions de réalisation du PEM :

- 1 Projet de liaison modes actifs entre les communes du Touvet et le futur PEM de Goncelin - Maîtrise d'ouvrage : SMMAG
- 2 Véloroute Belle Via entre Grenoble et Chambéry - Maîtrise d'ouvrage : Département de l'Isère.

Le PEM se raccorde par ailleurs aux routes départementales RD29 route des Îles et RD29A rue de la Gare. Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau parking entre la voie ferrée et l'Isère, avec l'aménagement de l'accès entre la RD29 et la voie de desserte du parking relais et de la zone d'activité. L'aménagement de ce carrefour sera adapté en concertation avec le Département, et répondra aux différents enjeux de sécurisation des traversées modes actifs de la RD29 entre le cimetière et le PEM. Il permettra d'assurer les mouvements tournants des véhicules depuis et vers la RD29, de soutenir le futur trafic routier, d'améliorer la visibilité entre les différentes circulations tout en maîtrisant l'impact foncier.



2. Les principes d'aménagement du PEM

2.1. Le projet d'aménagement

Périmètre du projet

Le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) envisagé est réparti de part et d'autre des voies ferrées. En 2022, la SNCF a réalisé et mis en service un passage souterrain afin de sécuriser la traversée des voies ferrées et améliorer l'accessibilité de la gare sur ses deux faces. Pour que le PEM soit attractif, son accès doit être simple et sécurisé pour l'ensemble des modes afin que le passage d'un mode à l'autre soit rapide, confortable et sûr, pour favoriser l'intermodalité. Ainsi, en complément, des aménagements pour les modes actifs seront créés.

Le périmètre du projet comprend :



L'aménagement du parvis de la gare



L'aménagement de la desserte de la gare par les transports en commun



L'amélioration et la sécurisation des accès modes actifs en entrée du parvis de la gare



L'aménagement des stationnements cycles



L'aménagement du carrefour entre la RD29 et la voie de desserte du parking relais côté chartreuse



Un réaménagement du parking existant, l'amélioration des accès pour les véhicules, et la création d'un parc relais de 170 à 190 places côté Ouest entre l'Isère et la gare



L'aménagement de zones de dépose minute, taxi et d'autopartage

Services et équipements

Les services prévus au sein de ce PEM sont les suivants :



Des services de transport collectif urbain (bus, cars)



Des services de transport collectif ferroviaire (TER)



Des services pour les vélos : consignes, arceaux vélo, arceaux vélo-cargo



Des services pour les automobilistes avec un parking relais de chaque côté de la voie ferrée, équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques



Des services de voiture partagée (taxis et autopartage), de dépose minute et des places spécifiques pour le covoiturage



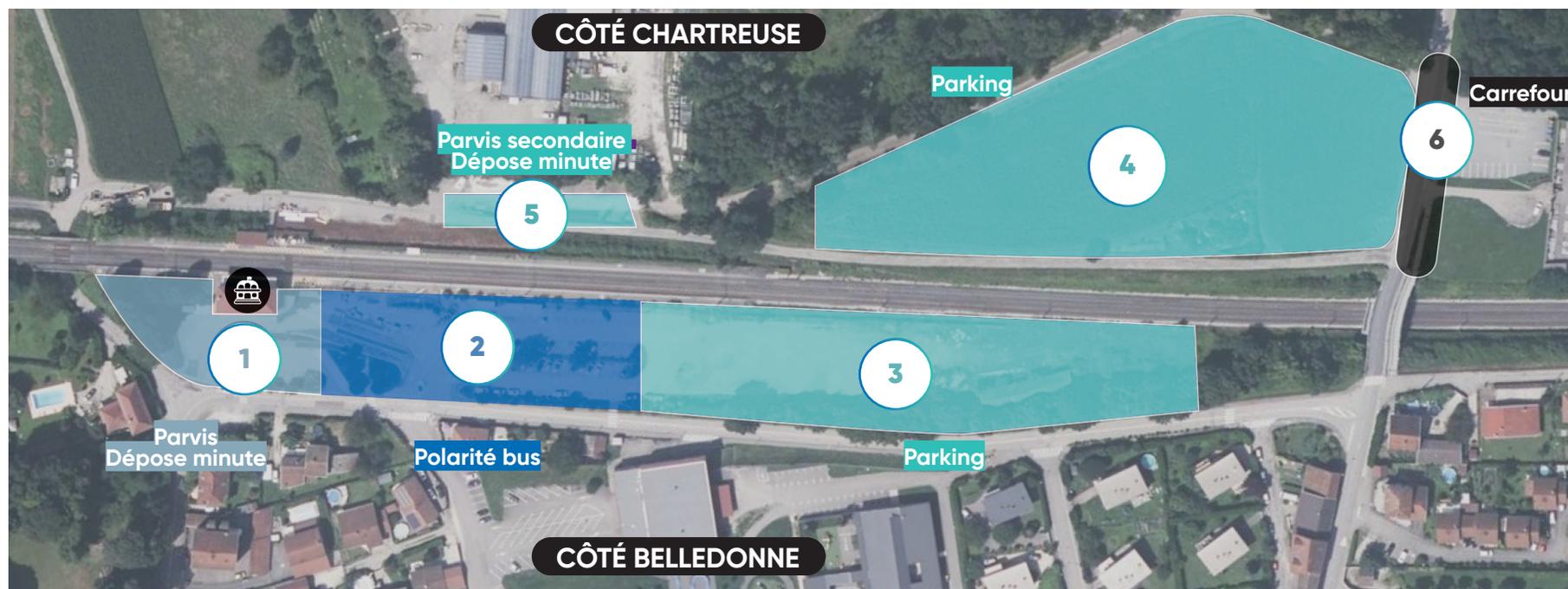
Des services pour les usagers de tous les modes : service pour accompagner la mobilité, informations, zone d'attente aménagée...

2.2. Scénarios d'aménagement et suites de la concertation préalable

Plusieurs scénarios, un pour chaque côté de la gare, sont actuellement à l'étude par le SMMAG et ont été présentés lors de la concertation préalable sur le projet en juin 2024.

Suite à cette concertation, le SMMAG s'est engagé dans la délibération du Comité Syndical du 14/11/2024 approuvant le bilan de cette concertation à approfondir les scénarios présentés en prenant en compte les éléments suivants :

- Une vigilance particulière est accordée aux infrastructures et à la fluidité des cheminements cycles et piétons, ainsi qu'aux stationnements cycles ;
- Le projet de liaison cycles entre Goncelin et le Touvet se poursuit ;
- Le projet de PEM respecte les obligations réglementaires de perméabilité des sols, et comprend l'implantation d'arbres et d'ombrières photovoltaïques ;
- Le projet de PEM intègre le renforcement de l'offre en transport en commun et covoiturage lié à la mise en place de M réso ;
- Le projet de PEM intègre, dans la mesure du possible, les demandes d'aménagement présentées lors de la concertation : confort d'été, accessibilité, espace d'attente protégé.
- Les parkings prévus dans le projet de PEM sont configurés pour accueillir la Vogue de Goncelin.



Zones d'aménagement projetées
©SMMAG

2.3. Calendrier prévisionnel, partenariats et financement du projet

Ce projet est mené par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), en partenariat avec la Commune de Goncelin, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la SNCF (SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions), l'État et la Région. Le coût des travaux est estimé à environ 5 millions d'euros (hors taxes, estimation 2024). 470 000€ sont pris en charge par l'État (subvention obtenue dans le cadre d'un appel à projets national).



Afin de permettre le projet, le zonage de la parcelle doit donc être changé pour la classer dans un zonage qui permet les constructions du type parking, et également la mise en place d'ombrières photovoltaïques.

Ce changement ne peut être porté par la modification simplifiée du PLU de Goncelin actuellement en cours. C'est pourquoi la procédure de mise en compatibilité est nécessaire pour réaliser le projet.

La prise en compte de l'impact environnemental

La procédure de mise en compatibilité du PLU de Goncelin est soumise la réglementation sur la protection de l'environnement, et notamment celle sur les zones humides et sur les prescriptions de protection des ressources en eau potable. La mise en compatibilité fera ainsi l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, et d'une enquête publique.

Par ailleurs, en cohérence avec les demandes des participants lors de la concertation préalable sur le projet qui s'est déroulée en juin 2024, le SMMAG prend en compte les obligations réglementaires sur la perméabilité des sols liées à l'infiltration des eaux pluviales et à la végétalisation, conformément aux obligations fixées par l'article L111-19-1 du Code de l'Urbanisme. Ainsi les zones de stationnement auront sur au moins la moitié de la surface des revêtements, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation. Dans le projet du PEM, le parti pris sera de respecter le ratio moyen d'un arbre pour trois places de stationnement.

3.2. La concertation

Pourquoi concerter sur l'évolution du PLU ?

Dans le cadre de ce projet de Pôle d'Echanges multimodal autour de la gare de Goncelin porté par le SMMAG, une mise en compatibilité du PLU de la commune de Goncelin est nécessaire pour la réalisation du projet. **Le SMMAG a choisi d'organiser une concertation sur cette modification, en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme et suivants.**

Cette concertation n'a pas vocation à discuter de l'opportunité du projet qui a déjà fait l'objet d'une concertation préalable en juin 2024. **Elle porte uniquement sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Goncelin.**

Les objectifs

Cette concertation a pour objectifs de présenter les incompatibilités du PLU actuel, d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, de leur permettre d'accéder aux informations relatives au projet de mise en compatibilité et de formuler des observations qui seront prises en considération.

Les modalités de concertation

La concertation se déroulera pendant 15 jours, **du 12 mai au 25 mai 2025**.

Elle comporte :

- **la mise à disposition du public d'un dossier de concertation** présentant la mise en compatibilité du projet avec le PLU de la commune de Goncelin (MECDU) **en mairie de la commune, ainsi qu'au format numérique sur le site du SMMAG ;**
- **une information sur le projet sur les sites internet du SMMAG et de la commune ;**
- **la mise à disposition d'un formulaire de participation sur la plateforme participative du SMMAG, et d'un registre dans la mairie de Goncelin** permettant de recueillir les observations du public.

Et après ?

À l'issue de la concertation, le SMMAG établira un bilan de la concertation, qui sera arrêté en Comité syndical du SMMAG, conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme. Ce bilan sera rendu public sur le site internet du SMMAG.

Par la suite, ayant considéré dans la délibération Comité syndical du 10 avril 2025 et au regard des articles L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme que le projet est d'intérêt général, le SMMAG engagera une procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goncelin.

Toutes les informations sur la concertation sur le site :

www.smmag.fr

Date

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Date

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Date

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Date

Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dotted lines.





Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Plus d'informations sur [SMMAG.FR](https://www.smmag.fr)

Textes : SMMAG - Photos, cartes : SMMAG, AURG

Mise en page et illustrations : The Digital Tellers / SMMAG